

Le Caire, le 20 novembre 2006

## **DECLARATION DU CAIRE POUR LA CONFERENCE MINISTERIELLE EURO-MEDITERRANEENNE SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les ministres de l'environnement euro-méditerranéens et les autres chefs de délégation participant à la 3<sup>ème</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, organisée au Caire le 20 novembre 2006:

1. rappellent les objectifs généraux de la déclaration de Barcelone de 1995 instituant un partenariat global entre les participants – le partenariat euro-méditerranéen – par un dialogue politique régulier et renforcé, le développement d'une coopération économique et financière, et une plus grande importance accordée à la dimension sociale, culturelle et humaine;
2. reconnaissent les effets négatifs des conflits sur l'environnement et le développement durable de la région méditerranéenne;
3. reconnaissent les réalisations du Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (SMAP) adopté lors de la 1<sup>ère</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, organisée à Helsinki en 1997, et saluent la promotion des questions de coopération environnementale régionale menée au cours des dix années écoulées depuis sa mise en œuvre;
4. réitèrent leur engagement constant envers les principes et les objectifs de la déclaration de la 2<sup>ème</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, organisée à Athènes en 2002;
5. réaffirment la nécessité de parvenir à un développement durable aux niveaux régional, national et local, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement et aux objectifs convenus lors du sommet mondial sur le développement durable de 2002, notamment les partenariats complémentaires de Johannesburg (les résultats de type II) en faveur du développement durable;
6. prennent note de l'initiative arabe pour le développement durable et de son plan de mise en œuvre adopté par le conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE) et présenté lors du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg;
7. reconnaissent l'élaboration par le programme des Nations unies pour l'environnement et le plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), approuvée par les parties contractantes à la convention de Barcelone et soutenue lors du 10<sup>ème</sup> anniversaire du partenariat euro-méditerranéen (sommet de Barcelone), et s'engagent à associer la mise en œuvre de la SMDD à celle de stratégies nationales en faveur du développement durable;
8. rappellent l'entrée en vigueur en 2004 de la convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (la convention de Barcelone dans sa version amendée), et constatent que le PAM et le programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) constituent des mécanismes régionaux essentiels pour une coopération environnementale et un développement durable dans la région méditerranéenne;

Le Caire, le 20 novembre 2006

9. se réjouissent de la résolution 58/211 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, à la suite de la proposition faite par l'Algérie de déclarer l'année 2006 «Année internationale des déserts et de la désertification»;
10. rappellent l'engagement qui a été pris, lors de la 13<sup>ème</sup> réunion ordinaire des parties contractantes à la convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, de renforcer la coopération avec la Communauté européenne dans ses efforts visant à développer et mettre en œuvre la stratégie européenne pour le milieu marin, à la fois en qualité d'États souverains bordant une mer régionale et en qualité de parties à la convention;
11. [se réjouissent des résultats de la réunion des directeurs de l'eau euro-méditerranéens organisée à Athènes les 6-7 novembre 2006, en particulier en ce qui concerne leur disponibilité pour contribuer à l'initiative Horizon 2020 et autres activités de coopération dans le domaine de l'eau;
12. insistent sur le fait que les besoins environnementaux de la région dépassent les moyens pouvant être mis en place par un seul pays ou une seule organisation et qu'ils nécessitent une approche régionale et une coopération accrue, ainsi que la mobilisation et l'exploitation complètes de toutes les sources de financement;
13. tiennent compte des responsabilités communes et des capacités distinctes des différents partenaires euro-méditerranéens pour assurer le développement durable de la région, sans omettre la spécificité de chaque pays partenaire;
14. insistent sur le fait que les études menées par le METAP sur le coût de la dégradation de l'environnement démontrent que l'inaction n'est pas une option;
15. se réjouissent de la coopération renforcée entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et s'engagent à travailler ensemble à travers la mise en œuvre des Accords d'Association et des plans d'actions de la politique européenne de voisinage afin de promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne;
16. se réjouissent de l'initiative de la Commission européenne de proposer une Communication instituant une stratégie environnementale pour la Méditerranée, qui souligne l'approche adoptée par la Commission européenne pour sa coopération environnementale dans la région pour les prochaines années et dans plusieurs domaines, notamment le changement climatique, la désertification et la biodiversité;
17. rappellent les résultats du sommet de Barcelone tenu le 28 novembre 2005, notamment l'accord sur un programme de travail quinquennal pour le partenariat euro-méditerranéen, et se réjouissent du lancement de l'initiative Horizon 2020, considérée comme une mesure concrète prise à l'issue du sommet.
18. À cette fin, les ministres de l'environnement euro-méditerranéens et les autres chefs de délégation présents à la conférence ministérielle du Caire déclarent par la présente qu'ils:
  - a. approuvent le calendrier ci-joint élaboré pour l'initiative Horizon 2020 en faveur de la dépollution de la mer Méditerranée d'ici à 2020;

Le Caire, le 20 novembre 2006

- b. invitent la Commission européenne à coordonner le partenariat de l'initiative Horizon 2020 par la création d'un mécanisme de pilotage institutionnel performant, assurant efficacement le lien avec d'autres initiatives connexes, en particulier le programme d'action stratégique (SAP) pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique (SAP MED);
  - c. conviennent d'œuvrer pour:
    - i. garantir l'apport de ressources financières et d'une assistante technique adéquates permettant de mettre en œuvre le calendrier de dépollution, tel que demandé lors du sommet de Barcelone;
    - ii. mettre en œuvre le calendrier de dépollution, entre autres par l'application de la convention de Barcelone (et ses protocoles pertinents) et de la SMDD en étroite collaboration avec le PNUE/PAM, ainsi que par des synergies renforcées avec d'autres initiatives et programmes régionaux stratégiques tels que la composante méditerranéenne de l'initiative de l'UE sur l'eau (MED EUWI), le partenariat stratégique du GEF;
  - d. s'engagent à:
    - i. évaluer régulièrement la mise en œuvre de l'ensemble des accords et plans d'action régionaux pertinents;
    - ii. rechercher la participation adéquate d'autres organismes gouvernementaux, collectivités locales et régionales, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, institutions financières internationales, donateurs bilatéraux, secteurs d'activités et autres acteurs pertinents pour tenir les engagements pris dans le cadre de l'initiative;
    - iii. prendre des mesures visant à la mise au point de systèmes d'information nationaux et intégrés sur l'environnement, en vue de produire des données statistiques et des informations fiables, comparables et opportunes pour appuyer les objectifs de l'initiative Horizon 2020;
19. appellent à une mobilisation prévisible et durable des ressources financières nécessaires pour soutenir la protection de l'environnement, et incitent tous les acteurs aux niveaux national, régional et international à œuvrer de concert pour optimiser l'aide accordée et ses effets, et à exploiter les possibilités de transfert de technologies contribuant à la réalisation de l'initiative Horizon 2020 et à d'autres éléments de la stratégie de l'environnement pour la Méditerranée;
20. reconnaissent que la coopération continue entre la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, y compris dans le cadre du METAP, bénéficiera à l'initiative Horizon 2020;
21. se réjouissent de la tenue de la 5<sup>ème</sup> conférence et exposition internationale «Environnement 2007», organisée par le ministère égyptien chargé des affaires environnementales, qui aura lieu au Caire du 21 au 23 mai 2007, et incitent l'ensemble des pays euro-méditerranéens et leurs entreprises à apporter tout leur soutien à cet effort, au titre d'une contribution majeure du partenariat public-privé à l'initiative Horizon 2020;

Le Caire, le 20 novembre 2006

22. se réjouissent de la conférence sur la participation des investisseurs privés à l'initiative Horizon 2020, qui sera organisée à Athènes d'ici à octobre 2007, et exhortent les banques, les autres institutions financières et les fonds de capital-risque spécialisés en technologies non polluantes à se joindre à cet effort;
23. se réjouissent de la contribution majeure à la protection de l'environnement de la mer Méditerranée apportée par l'application des lois et politiques sur l'environnement de l'Union européenne et d'autres pays méditerranéens, et encouragent le cas échéant les initiatives par d'autres acteurs telles que la déclaration sur les principes européens pour l'environnement;
24. encouragent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les conventions sur l'environnement et les programmes de développement durable consacrés à la mer Méditerranée, à la mer Baltique et à la mer Noire;
25. soulignent que la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement intégré des zones côtières (AIZC) constitue une approche appropriée, favorable à la gestion durable des ressources dans les zones maritimes et littorales;
26. recommandent que, lors de leur réunion à Tampere les 27 et 28 novembre 2006, les ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens soulignent l'importance de la prise en compte des préoccupations environnementales par d'autres secteurs pertinents dans le cadre du processus de Barcelone, afin de contribuer au développement d'une production et d'une consommation durables dans toute la région.
27. Les ministres de l'environnement euro-méditerranéens souhaitent remercier le gouvernement de la République arabe d'Égypte pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, co-présidée par la présidence finlandaise de l'UE et la Commission européenne, et conviennent de se rencontrer de nouveau en 2009 pour évaluer les progrès accomplis.

=====